



Coup de Cœur : Le centre de secours des Pompiers d'Ervy-le-Châtel

Rares sont les journées à Ervy, où vous n'entendez pas la sirène des véhicules de pompiers, bien connue de tous. En effet le nombre d'interventions sur une année est de 300 à 400 sorties.

L'équipe des sapeurs-pompiers volontaires est constituée d'un Lieutenant-chef de centre, de 3 personnels médicaux (1 médecin, 2 infirmiers) et de 22 pompiers bénévoles dont 4 femmes ; cette participation féminine étant exceptionnelle dans le département.

Le centre de secours est équipé de 6 véhicules : 2 camions-incendie : 1 pour les feux de bâtiments et 1 pour les feux de forêts et champs, 1 ambulance pour les blessés, 1 véhicule médical, 1 camionnette tout usage, 1 voiture légère, 1 centre d'appel téléphonique en liaison directe avec le centre départemental. Incendie, malaise, accident tous les appels du 18 mènent à eux. Les sapeurs-pompiers sont souvent appelés « les Soldats du feu ». Mais la lutte contre les incendies ne représente en France que 7% de leurs interventions. C'est le secours aux personnes qui les mobilisent le plus souvent. Aujourd'hui il est constaté le nombre croissant d'interventions à la protection de l'environnement (risques industriels-pollution etc...). A la question posée à un jeune sapeur-pompier : Pourquoi avez-vous souhaité devenir pompier volontaire ? La réponse est immédiate : pour aider les personnes en difficultés, être au service des autres. Pour lui et sans aucun doute pour ses collègues : un appel = une montée d'adrénaline. **Nous les remercions chaleureusement et les félicitons pour leurs compétences, leur efficacité, leur dévouement sans faille au service des autres.**

Etablissement des demandes de cartes d'identité,

depuis le 30 mars 2017, la commune d'Ervy-le-Châtel établit les demandes de cartes d'identité pour les habitants de 66 communes des anciennes communautés du Val d'Armanche (16 communes), du Chaourçois (26 communes) et de Bouilly (24 communes). Afin de pouvoir faire face à cet accroissement de tâches administratives pour nos collaboratrices, **toute demande doit au préalable faire l'objet d'une prise de rendez-vous en mairie d'Ervy-le-Châtel au 03.25.70.50.36**

Pour éviter toute rejet de votre dossier par le Ministère de l'Intérieur, la procédure oblige de présenter une série de justificatifs obligatoires qui vous sera communiquée par la mairie.

Informations diverses

Santé : Ouverture du cabinet dentaire DELAPORTE-GULLI le 18 juillet, 30 rue du 14 juillet à Ervy-le-Châtel. Vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous au 03 25 72 92 96

Communication : 3 panneaux d'informations municipales ont été installés courant juin dans les hameaux aux emplacements suivants : Lavoir des Chaillots, Lavoir de Chamblin et à l'entrée de Monthierault. Vous pourrez y trouver toutes les informations municipales : réunions de Conseil Municipal, réunions publiques, fêtes et manifestations etc...

P'tit tour de Halle. Bulletin municipal d'Ervy-le-Châtel
Directeur de publication : Roger Bataille, Maire.

Equipe de Rédaction : Commission « Communication Municipale » R. BATAILLE - F. GAUTHIER - N. GAUTHIER - V. PUJOLLE - C. VAILLANT

DEMARCHE d'URBANISME : demande de déclaration préalable de travaux et demande de permis de construire

Pour toutes constructions, projets de réaménagement, de ravalement de façades,



de remplacement de fenêtres et volets, de rénovation de toiture, etc... réalisés par une entreprise ou par vos soins, vous êtes tenus d'établir un dossier de demande et de le déposer en mairie : c'est une obligation du Code de la Construction et de l'Urbanisme qui s'applique dans toutes les communes de France. Les autorisations d'urbanisme doivent ainsi être obtenues préalablement à tous travaux. **Les formulaires et le bordereau des pièces à joindre à chaque demande sont disponibles sur le site www.services-public.fr.** Pour mémoire les règles applicables aux travaux sont notamment régies par :

- le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui, certes, fixe les règles et servitudes d'utilisation des sols, mais qui définit aussi un zonage, délimitant alors les périmètres dans lesquels viennent s'appliquer les dispositions du règlement.

- l'**Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**, en s'associant au PLU cette réglementation s'applique sur un secteur qui a été défini comme sensible sur le plan architectural et paysager.

Pour notre commune des accords avec la Fondation du Patrimoine permettent de financer ou de défiscaliser une partie de vos travaux. **UN PROJET DE TRAVAUX OU D'AMENAGEMENT, AYEZ LE BON REFLEXE : Prenez contact avec la mairie.** Vous y trouverez les renseignements nécessaires sur les procédures à suivre, les règles applicables et les aides envisageables.

Etat Civil

Bonjour les Bébés...

26 février : Dimitri ROSSIN - 26 mars : Hemma ESTEVES -

4 avril : Lara MANIVERT ... Bienvenue chez nous

Ils se sont dit oui

1^{er} juillet : Carine HUGOT & Christophe FERRY ... Félicitations !!!

Ils nous ont quittés

25 décembre 2016 : Victorien SOULOT - 1 janvier 2017 : Jean Pierre QUVIGER

16 janvier : Michel BOUY - 28 février : Claudine POINSOT veuve DUFET

12 mars : Jean François COLLIGNON - 30 mars : Lucien SAUTEREAU

22 avril : Bernadette KUFFER épouse POULAIN

... Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles

Mairie : 03.25.70.50.36

Ouverture au public le :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00

Mardi et Jeudi de 09h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Samedi de 9h à 11h

Imprimé et distribué par nos soins. Ne Pas Jeter sur la Voie Publique



Lettre d'information municipale aux Ervytains - n°7

Chères Ervytaines, Chers Ervytains,

Pour la 8^{ème} année consécutive, la commune d'Ervy-le-Châtel va investir et réaliser des projets importants pour sa redynamisation et l'amélioration du cadre de vie de tous.

La restauration intérieure du chœur de l'Eglise Saint Pierre ès Liens, la requalification de l'avenue de la Gare, la réalisation des ateliers verriers, la rénovation d'un bâtiment pour la future pharmacie sont les principaux projets de l'année 2017.

L'obtention des soutiens financiers de l'Etat, de la Région Grand-Est, du Conseil Départemental de l'Aube et des fonds européens permettront de réaliser ces opérations sans augmentation des impôts locaux.

Après plusieurs années de travail, d'efforts et d'investissements, la requalification du centre-bourg transforme notre Cité, l'embellit, accroît son attractivité et sa notoriété, permet le développement de nouvelles activités et valorise tout l'immobilier.

les objectifs projetés en 2008 se concrétisent et s'amplifient grâce à la réalisation des nouveaux projets.

Parce qu'elle s'avère nécessaire à la redynamisation, la démarche de requalification s'impose et se met en œuvre dans de très nombreuses communes.

Alors, maintenons le cap avec encore plus d'audace et d'ambition !

Roger BATAILLE

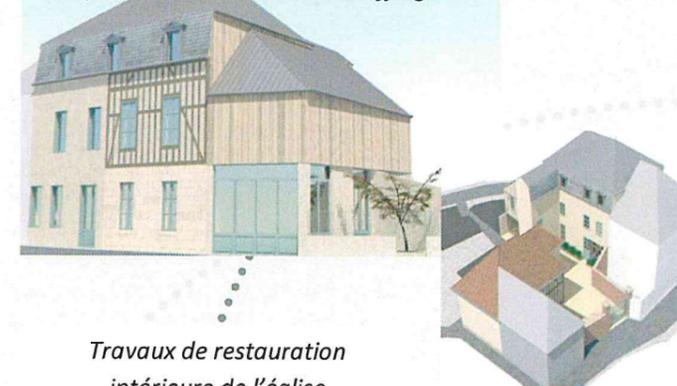
Maire d'Ervy-le-Châtel

PROJETS 2017

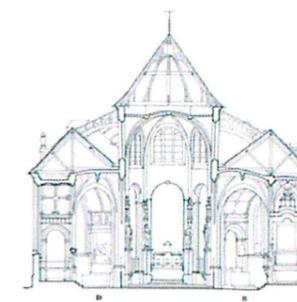
Travaux d'installation d'une pharmacie place saint Nicolas



Rénovation d'un bâtiment rue du 11 novembre en ateliers de peinture sur verre et de soufflage



Travaux de restauration intérieure de l'église



Ervy-le-Châtel, Chamblin, Monthierault,

Prémil Saint-Georges, Les Chaillots



Cap maintenu pour 2017

Un budget 2017 maîtrisé mais ambitieux ...

Impôts locaux : +0 %

Pour la 10^{ème} année consécutive, la commune n'augmente pas les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti.

Autofinancement : Une capacité financière préservée

En maîtrisant ses dépenses de fonctionnement, la commune dégage un autofinancement qui lui permet de financer une partie de ses investissements 2017. C'est grâce à une gestion rigoureuse et suivie que cette capacité financière est préservée et même augmentée cette année, passant de 580.425 € à 839.232 € soit +44 %.

Un désendettement continu :

Depuis 2008, le Conseil Municipal a décidé dans ses orientations budgétaires la mise en place d'un réel désendettement. Cette année encore la dette à long terme par habitant a baissé de 8,9%. Ce désendettement permet de financer de nouveaux investissements communaux.

ENVIRONNEMENT : RAPPEL

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit aux collectivités publiques l'utilisation de produits phytosanitaires. Ainsi l'entretien des espaces verts, promenades accessibles au public, trottoirs etc... est bien entendu concerné par ces nouvelles dispositions. C'est pourquoi les membres de la commission Environnement et Cadre de vie et le personnel communal invitent chacun à participer à l'effort collectif en assurant la propreté de sa partie de trottoir et de caniveau (désherbage et balayage).
Merci de votre participation à la propreté de la cité.

...Un programme de travaux conséquent

Scolaire :

- ACQUISITION DE NOUVEAUX MATERIELS INFORMATIQUES
- MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SECURITE à l'entrée des écoles
- CHANGEMENT et MODIFICATION DE LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Santé :

- ACQUISITION D'UN BATIMENT PLACE SAINT-NICOLAS en vue de l'installation d'une pharmacie.

L'étude architecturale en cours va permettre de présenter un avant-projet puis de procéder au dépôt du permis de construire courant juillet.

Eclairage public :

- RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS DIVERS SECTEURS de la cité
- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX et REMPLACEMENT des LUMINAIRES :rue Danton, Sauvageot du Croisy.

Aménagement de voiries et d'espaces publics :

- REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE DE LA ROUTE D'AUXON A L'AVENUE DE LA GARE. 5^{ème} tranche de requalification des espaces publics, l'opération a pour principaux objectifs la valorisation de l'entrée de la cité et la gestion des flux de circulation. Cette voirie relie le faubourg Est formé autour des rues Pasteur et Denfert-Rochereau à l'ancienne gare SNCF. De part et d'autre, un habitat pavillonnaire, des activités économiques, la gendarmerie, constituent un bâti et une occupation de l'espace disparates accompagnés de réseaux électriques et téléphoniques aériens. De plus la largeur importante de la rue favorise une vitesse excessive des véhicules, incompatible avec cette partie communale et le cheminement des enfants des écoles et du collège vers la salle de sport située à l'extrémité Est de la commune. Le projet de requalification apportera des réponses esthétiques et fonctionnelles adaptées.
- POURSUITE DU PROGRAMME ANNUEL DE REMISE EN ETAT DES RUES ET CHEMINS COMMUNAUX
- MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE DES DIVERS BATIMENTS ET SITES DE LA CITE

Pour la réalisation de ces opérations nouvelles, les crédits nécessaires ont été inscrits en dépenses pour un montant HT : 1.908.500 € et les subventions correspondant à ces programmes s'élèvent à 1.224.250 € soit près de 64%. Le solde est financé en grande partie par les fonds propres et par le recours à l'emprunt pour la différence.

Patrimoine communal :

- TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE Saint-Pierre-ès-Liens (3^{ème} tranche « intérieur du chœur » de mai 2017 à janvier 2020)
- RENOVATION D'UN BATIMENT rue du 11 novembre AVEC CREATION D'ATELIERS DE PEINTURE SUR VERRE ET DE SOUFFLAGE.

Ces ateliers serviront également de lieu d'accueil pour le public en quête de création pour des stages touristiques et de découverte des arts du verre et du vitrail. Avec la Maison du vitrail, cette opération renforcera la mise en valeur du patrimoine de notre commune, développera son attractivité touristique et participera au développement de ses activités économiques.



Travaux dans les bâtiments communaux :

- MISE EN ACCESSIBILITE DE LA POSTE
- RENOVATION DE LA SALLE Robert Cassemiche place Jean Druot

Focus



Rencontre Nationale des Petites Cités de Caractère

Du 9 au 12 mai 2017, c'est en Champagne avec l'appui du Comité Régional du Tourisme qu'ont eu lieu les Rencontres Nationales des Petites Cités de Caractère®, 10 ans après les Assises de Tréguier qui avaient lancé le projet Petites Cités de Caractère® à l'échelle nationale.

Au programme, des visites de Petites Cités de Caractère® de l'Yonne (Tonnerre) et de Champagne (Châteauvillain, Joinville, Vignory et Ervy-le-Châtel), un Congrès sur les enjeux des Petites Cités de Caractère à Troyes et la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association Petites Cités de Caractère® de France dans notre cité ervytaine.

Nouvelles places fortes du tourisme urbain en milieu rural : 130 communes remarquables s'offrent aujourd'hui une seconde jeunesse en mettant le patrimoine au cœur de leur projet de développement.

Si la marque des Petites Cités de Caractère a conquis une grande partie de la France, elle intéresse de plus en plus l'international. A cet égard une délégation chinoise de la région du Sichuan a été reçue par des élus d'Ervy-le-Châtel en juin dernier pour évoquer des thèmes de collaboration.